



Assemblée générale

Distr. générale
9 novembre 2000

Cinquante-cinquième session

Point 61 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.19)]

55/14. Modification de l'article premier du règlement intérieur de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 51/241 du 31 juillet 1997, par laquelle elle a adopté les recommandations du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, telles qu'elles figuraient dans l'annexe à la résolution,

Rappelant en particulier le paragraphe 17 de l'annexe à sa résolution 51/241, par lequel elle a notamment décidé que la série de ses séances plénières s'ouvrirait officiellement chaque année le premier mardi suivant le 1^{er} septembre,

Notant que le lundi précédant immédiatement le premier mardi suivant le 1^{er} septembre coïncide avec un jour férié de l'Organisation des Nations Unies au Siège,

Sachant que, pour des raisons d'ordre pratique, la clôture de chacune de ses sessions ordinaires doit tomber un lundi non férié et l'ouverture de la session ordinaire suivante le lendemain, c'est-à-dire un mardi,

Rappelant ses résolutions 52/232 du 4 juin 1998, 53/224 du 7 avril 1999 et 53/239 du 8 juin 1999, par lesquelles elle a pris des décisions ponctuelles concernant les dates d'ouverture et de clôture de ses cinquante-deuxième, cinquante-troisième, cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions,

Rappelant également le paragraphe 2 de sa résolution 52/232, par lequel elle a décidé que la Journée internationale de la paix continuerait d'être observée le jour de l'ouverture de la session ordinaire,

1. *Décide* de modifier comme suit l'article premier de son règlement intérieur: «L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, à partir du mardi suivant le deuxième lundi de septembre»;

2. *Décide également* que cette modification prendra effet en 2001 et qu'il s'ensuit que sa cinquante-cinquième session s'achèvera le lundi 10 septembre 2001 et que sa cinquante-sixième session s'ouvrira le lendemain, mardi 11 septembre 2001.

*51^e séance plénière
3 novembre 2000*